

Conditions générales de vente

CONDITIONS GENERALES DES PRESTATIONS D'ENSEIGNEMENT ET D'ENCADREMENT DU SKI ET AUTRES DISCIPLINES DE GLISSE DES MONITEURS DE "L'ESF La Clusaz "

Bienvenue sur le système de réservation en ligne de l'Ecole du Ski Français de La Clusaz
9 Chemin de la Croix, BP 21, 74220 LA CLUSAZ
Tel : 04 50 02 40 83
Mail : info@esf-laclusaz.com

Via notre site, vous pouvez à présent vous inscrire aux prestations dispensées par les moniteurs de l'ESF de La Clusaz. Il vous suffit de suivre les modalités d'inscription en ligne et votre commande sera transmise électroniquement à l'ESF de La Clusaz.

L'inscription à des prestations de l'ESF de La Clusaz implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales.

Article I : PRESTATIONS

Tous les moniteurs de l'ESF de La Clusaz ont suivi une formation validée par l'Etat et leurs méthodes d'enseignement sont reconnues sur un plan national et international. Les prestations sont dispensées individuellement ou par groupe. Le bon déroulement des cours suppose une homogénéité du niveau des skieurs. Compte tenu de l'impossibilité matérielle pour les moniteurs de l'ESF de La Clusaz de vérifier le niveau de chaque élève, préalablement à son inscription, **ce dernier est responsable du choix du niveau technique qu'il a sélectionné** en fonction de [la grille](#) établie par l'ESF de La Clusaz.

En conséquence, l'ESF de La Clusaz se réserve la possibilité de réincorporer dans un groupe plus adapté à son niveau un skieur dont le niveau ne correspondrait pas à sa déclaration et ce sous réserve des capacités des autres groupes. Le skieur ne pourra réclamer aucun remboursement ou aucune indemnité de ce fait dû à sa seule déclaration.

L'apprentissage du ski se déroule dans un environnement spécifique au caractère aléatoire. Sa pratique impose donc à l'élève de veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers. La responsabilité du moniteur se limite à une obligation de moyens. Il appartient à l'élève de respecter les consignes du moniteur.

Article II : ASSURANCES

L'ESF La Clusaz a souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RC) qui couvre ses clients pour les dommages qu'ils peuvent **causer à un tiers** pendant le temps où ils sont sous l'autorité du moniteur.

Attention : Cette assurance ne couvre donc pas les frais suivants que peuvent être amenés à supporter les clients de l'ESF La Clusaz pour leur propre compte en cas d'accident : frais de secours, frais médicaux, bris ou vol de skis, frais de remontées mécaniques non consommés, etc.

C'est pourquoi, l'ESF La Clusaz recommande à ses clients de vérifier qu'ils sont bien couverts à ce titre et si ce n'est pas le cas de souscrire une assurance couvrant ces risques pour profiter de leurs séjours au ski en toute tranquillité.

D'autre part, le client et/ou l'élève est seul responsable de son matériel. Les moniteurs ne pourront être tenus responsables des préjudices causés par ce matériel ou en cas de vol ou de détérioration de celui-ci.

Article III : INSCRIPTIONS ET PAIEMENT

3.1 Tarifs

Les tarifs de l'ESF La Clusaz sont présentés sur ce site de vente en ligne, accessible depuis www.esf.net et depuis le site spécifique de l'ESF de La Clusaz : www.esf-laclusaz.com

Les prix indiqués comprennent la prestation d'enseignement dispensée par un moniteur de l'ESF de La Clusaz, à l'exclusion de toute autre prestation (assurance, remontées mécaniques, hébergement, etc.).

En conséquence, l'élève devra préalablement, à l'heure prévue au cours, se munir d'un forfait pour l'accès aux Remontées Mécaniques et, selon son choix, d'une assurance qui devra le couvrir contre les risques inhérents à une pratique sportive en milieu montagnard.

3.2 Modalités d'inscription et de paiement

Vous devez remplir le bulletin d'inscription figurant sur ce site, le dater, le signer électroniquement en cliquant sur l'icône appropriée. Avec le paiement en ligne, il sera transmis à l'ESF de La Clusaz.

Le paiement est intégral au moment de l'expédition du bulletin d'inscription via le site de vente en ligne de l'ESF de La Clusaz.

Il vous sera immédiatement accusé réception de votre règlement par message électronique.

Ce paiement manifeste la conclusion du contrat.

Il vous est, par la suite, envoyé d'un courriel contenant des billets électroniques nominatifs.

L'ESF de La Clusaz assure la seule disponibilité des cours proposés au moment de la conclusion du contrat.

Un moyen unique d'inscription et de paiement est à votre disposition : Envoi via Internet du bulletin d'inscription et virement bancaire à l'ESF La Clusaz par l'intermédiaire de S-money (service sécurisé développé par une société du Groupe Banque Populaire Caisse d'Épargne).

Les prestations sont réservées pour des dates fermes. De ce fait, le délai de rétractation de 7 jours pour les ventes à distance prévu par l'**Article L121-20** du Code de la Consommation n'est pas applicable en vertu de l'**Article L121-20-4** du même code.

Article IV : ANNULATION ET INTERRUPTION DU FAIT DU CLIENT

4.1 Annulation en amont du séjour

Les prestations sont réservées pour des dates fermes. En conséquence, aucune annulation ou changement ne pourra être acceptée si elle parvient à l'ESF La Clusaz **moins de 24h avant le début des prestations.**

4.1.1 Si vous avez souscrit une assurance annulation de séjour à titre personnel (notamment celle proposée par l'ESF lors de votre achat en ligne), veuillez vous référer aux conditions de celle-ci.

4.1.2 Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation, l'ESF s'engage à rembourser les sommes versées sur simple notification écrite du client reçue par l'ESF La Clusaz avant le délai décrit ci-dessus.

4.2 Interruption pendant la prestation ou annulation au-delà du délai autorisé

4.2.1 Si vous avez souscrit une assurance annulation de séjour à titre personnel (notamment celle proposée par l'ESF lors de votre achat en ligne), veuillez vous référer aux conditions de celle-ci.

4.2.2 En cas d'absence du client au départ du cours ou de demande au delà du délai prévu ci-dessus, **le prix de celui-ci ne sera pas remboursé et le cours ne sera pas échangé contre un autre cours.**

Article V : ANNULATION ET INTERRUPTION DU FAIT DE ESF LA CLUSAZ

L'ESF de La Clusaz se réserve la possibilité d'interrompre momentanément ses cours notamment en cas de conditions météorologiques défavorables, ou si le comportement d'un skieur est de nature à troubler son déroulement. Cette annulation ne donne lieu à aucune indemnité.

L'ESF de La Clusaz se réserve la possibilité d'annuler les prestations vendues (dans des cas précis de force majeure : la fermeture des pistes et remontées mécaniques, des conditions météorologiques rendant dangereux l'accès du groupe sur les lieux de pratique) et dans ces conditions de rembourser intégralement le client sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucune indemnité supplémentaire.

Article VI : CONFLITS

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat. Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français.

Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises, y compris statuant en matière de référé.